



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **9 janvier 2012**

Délibération n° 2012-2685

commission principale : **déplacements et voirie**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Société d'économie mixte Lyon parc auto - Création d'une société dédiée à la gestion déléguée du parc de stationnement Saint Antoine**

service : **Direction de l'évaluation et de la performance**

Rapporteur : Madame Dubos

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 30 décembre 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 11 janvier 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévéque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéremian.

Absents excusés : Mmes Domenech Diana (pouvoir à M. Plazzi), Vullien (pouvoir à M. Reppelin), MM. Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Passi (pouvoir à M. Thivillier), Crédoz (pouvoir à M. Longueval), Bernard R. (pouvoir à Mme Gelas), Balme (pouvoir à M. Millet), Bolliet (pouvoir à M. Llung), Coulon (pouvoir à M. Corazzol), Fleury (pouvoir à M. Schuk), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Darne JC.), M. Lambert (pouvoir à M. Flaconnèche), Mmes Laval (pouvoir à M. Buffet), Pesson (pouvoir à M. Goux), MM. Pillon (pouvoir à M. Grivel), Réale (pouvoir à M. Jacquet), Roche (pouvoir à M. David G.), Sturla (pouvoir à Mme David M.), Terrot (pouvoir à M. Gentilini), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Imbert).

Absents non excusés : Mme Bonniel-Chalier, MM. Giordano, Turcas.

Séance publique du 9 janvier 2012**Délibération n° 2012-2685**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Société d'économie mixte Lyon parc auto - Création d'une société dédiée à la gestion déléguée du parc de stationnement Saint Antoine**

service : Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 14 décembre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération du 17 octobre 2011, le Conseil de communauté a décidé de déléguer la gestion de l'actuel parc de stationnement Saint Antoine et la construction, la gestion et l'exploitation du futur parc de stationnement Saint Antoine, à la Société d'économie mixte (SEM) Lyon parc auto.

A cet effet, une convention a été signée le 24 novembre 2011 dans laquelle le délégataire s'est engagé à créer une société exclusivement dédiée à la délégation qui lui sera substituée dès sa création dans ses droits et obligations au titre de la convention.

Au cours de sa séance du 21 novembre 2011, le conseil d'administration de Lyon parc auto a donc décidé de la création d'une société dédiée pour le parc Saint Antoine et en a approuvé les statuts.

Les caractéristiques de la future société dédiée qui sera créée par la SEM Lyon parc auto sont les suivantes :

- forme et capital social : société par actions simplifiées unipersonnelle (SASU) au capital de 100 000 € (Lyon parc auto (LPA), seul associé, détient 100 % du capital),
- dénomination sociale : SASU Lyon parc auto Saint Antoine,
- durée : 99 ans,
- siège social : 2, place des Cordeliers BP 2105 - 69226 Lyon Cedex 02,
- le projet de statuts confère au Président directeur général de Lyon parc auto le pouvoir de désigner le Président directeur général de la société dédiée. Ce dernier ne percevra aucune rémunération pour l'exercice de ses fonctions. La société disposera de moyens humains dédiés,
- la SEM Lyon parc auto garantit l'ensemble des pertes que pourrait subir la SASU Lyon parc auto Saint Antoine et de la relever de ses obligations, si nécessaire.

En application de l'article L 1524-5 du code général des collectivités territoriales, la Communauté urbaine de Lyon, détenant 30,69 % du capital de la SEM Lyon parc auto et disposant de 4 sièges au sein de son conseil d'administration, doit autoriser Lyon parc auto à créer cette société dédiée ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

Autorise la Société Lyon parc auto à créer la société dédiée dénommée SASU Lyon parc auto Saint Antoine, qui lui sera substituée dès sa création dans ses droits et obligations au titre de la convention de délégation de service public, signée le 24 novembre 2011 avec la Communauté urbaine de Lyon, pour la gestion de l'actuel parc public de stationnement Saint Antoine, la construction et la gestion du futur parc de stationnement Saint Antoine.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 11 janvier 2012.